

DECISION N°DC 28/2023
AVENANT N°1 AU MARCHÉ 21.022 RELATIF A L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, VMC ET CLIMATISATION DES BATIMENTS DU SIOM DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L 5711-1, L 5211-2, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique et notamment ses articles L2124-3, R2124-1, R2124-2 et L2194-1,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu la décision 01/22 relative à l'attribution du marché 21.022 relatif à l'entretien des installations de chauffage, VMC et climatisation des bâtiments du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu le marché 21.022 relatif à l'entretien des installations de chauffage, VMC et climatisation des bâtiments du SIOM de la Vallée de Chevreuse, conclu avec la société MCFE, sise 6-8 rue Louveau, 92320 Châtillon,

Considérant la nécessité pour le SIOM d'installer un système de climatisation dans la pièce comprenant du matériel sensible à la chaleur, le serveur informatique et la baie de brassage informatique et téléphonique,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer l'avenant n°1 au marché 21.022 relatif à l'entretien des installations de chauffage, VMC et climatisation des bâtiments du SIOM de la Vallée de Chevreuse, avec la société MCFE, 6-8 rue Louveau, 92320 Châtillon,

ARTICLE 2 :

L'objet de l'avenant est de compléter le bordereau des prix unitaires annexé à l'acte d'engagement, qui constitue le catalogue de commandes spécifiques au SIOM dans le cadre de l'exécution du marché.

Concernant le remplacement du système de climatisation du local autocom, les lignes suivantes sont ajoutées à la liste restreinte susmentionnée :

Libellé	Quantité	Prix unitaire en € HT
RXM35 R GRP EXT	1	1096,50
Cassette extra plate	1	1291,50
ACC Façade blanche	1	216,75
Cuivre frigo isolé ¼ 3/8	1	179,40
Interrupteur de proximité	1	50,65
Rubber foot moyen	2	29,37
Support traverse	1	33,85
Câble liaison de télécommande	1	186,36
Fournitures diverses (supportage, goulotte, chemin de câble cablofil, visserie, fixation chevillage, mousse polyuréthane)	1	1364,92
Carroteuse avec consommables associés	1	156,20

Les autres conditions du marché restent inchangées.

ARTICLE 3 :

Le présent avenant n'emporte pas de conséquences financières en ce qu'il ne modifie, ni à la hausse, ni à la baisse, les montants minimum et maximum du marché.

ARTICLE 4 :

Les crédits relatifs à l'avenant sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section investissement.

ARTICLE 5 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le - 4 JUIL. 2023

Le Président,

Jean-François VIGIER

Décision : - transmise en Préfecture par voie dématérialisée le :
- affichée le :

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC28_2023
Date de la décision:	2023-07-04 00:00:00+02
Objet:	Avenant n°1 au marché 21.022 relatif à l'entretien des installations de chauffage, VMC et climatisation des bâtiments du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20230704-DC28_2023-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20230704-DC28_2023-AU-1-1_0.xml	text/xml	972
<i>nom original:</i>		
DC 28 2023.pdf	application/pdf	259249
<i>nom de métier:</i>		
99_AU-091-200062321-20230704-DC28_2023-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	259249

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	5 juillet 2023 à 14h47min24s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 juillet 2023 à 14h50min08s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	5 juillet 2023 à 14h50min19s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	5 juillet 2023 à 14h55min57s	Recu par le MIAT le 2023-07-05